

HONORAIRES DE L'AGENCE

Honoraires de vente :

4,50 % HT - soit 5,40 % TTC

sur le prix de vente hors frais de notaire **à la charge du vendeur**

Ces honoraires comprennent la commercialisation (la rédaction du compromis de vente), le suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Honoraires de location :

HABITATION :

a) à la charge du locataire :

Montant légal défini par la Loi Alur pour un bail Loi 1989

10,00 € HT soit 12,00 € TTC pour visite, constitution dossier, rédaction bail.

2,50 € HT soit 3,00 € TTC pour état des lieux d'entrée

b) à la charge du propriétaire :

6,25 % HT soit 7,20 % TTC du loyer annuel hors charges

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du contrat de location, le suivi du dossier jusqu'à la signature du bail, l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

à la charge du locataire :

Honoraires de location :

30,00 % HT du loyer annuel HT et HC

Frais de rédaction d'acte :

2,00 % HT du loyer annuel HT et HC avec un minimum de 1.500,00 € HT